

Mairie

Place Jacques Georges
18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr
www.lunery.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE
Portant interdiction de circuler
Rue Marchand - Rosières
18400 LUNERY

Arrêté N° 2026-01-01

Le Maire de la commune de Lunery,

VU l'ordonnance n° 58 1216 et décret n° 58 1217 en date du 15/12/1958 portant codification sous le nom de Code de la Route des règles relatives à la Police de la circulation routière et notamment les articles R 225 et R 53.2 audit Code :

VU l'article L 131.2 du Code des Communes ;

VU les articles R 44 9.1 et R 37.1 du Code de la route ;

Considérant que les travaux concernant le **transformateur de tension (à côté de la déchèterie)** effectués l'entreprise ENEDIS - nécessitent une interdiction de circuler Rue Marchand à Rosières et la mise en place d'une déviation par la Rue de l'église à Rosières.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : À l'occasion des travaux effectués l'entreprise ENEDIS (18000 Bourges) nécessitent une interdiction de circuler Rue Marchand à Rosières et la mise en place d'une déviation par la Rue de l'église à Rosières – 18400 Lunery à compter du **22 janvier 2026 et ce jusqu'à la fin des travaux.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place par les services de l'entreprise.

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent inchangés.

ARTICLE 4 : Il sera adressé par ampliation à :

- ENEDIS
- Archives Mairie
- Gendarmerie

Acte rendu exécutoire

Publication sur le site internet de la commune de Lunery le **8.01.2026**

Lunery le 7 janvier 2026

*Pour le Maire absent
Patrick LABED
Adjoint au Maire*

